

Composition de la CLE

Les membres des 3 collèges de la CLE ont vocation à représenter tous les usagers des nappes, et toutes les personnes ayant une part dans leur gestion. La composition de la CLE est déterminée par arrêté préfectoral.

La CLE est composée de trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales
- Collège des usagers
- Collèges ses services de l'Etat et organismes associés

La répartition du nombre de membres est régie par la loi. En Roussillon elle est la suivante :



Répartition des membres de CLE

Collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics

Il s'agit des collectivités ayant une compétence en matière d'eau potable, et par conséquent directement intéressées dans la gestion des nappes.

Nom Fonction dans la Cl	LE Structure d'origine	Fonction dans structure d'origine
Monsieur Thierry AVANZI	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt	Représentant
Monsieur Rémy ATTARD	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	Représentant

Nom Fonction dans la CLE	Structure d'origine	Fonction dans structure d'origine
Monsieur Yves BARNIOL	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval	Président
Madame Françoise BIGOTTE 1ère Vice-présidente	Conseil Régional Languedoc-Roussillon	Conseillère Régionale
Monsieur André BORDANEIL	Communauté de communes du Vallespir	Vice-président
Monsieur Francis CLIQUE Président	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	Vice-président
Monsieur Marcel DESCOSSY 2ème Vice-Président	Commune de Palau del Vidre	Maire
Monsieur Alain GOT	CLE du SAGE Salses-Leucate	Représentant
Madame Hermeline MALHERBE	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon	Présidente
Monsieur Michel MOLY	Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Vice-président
Monsieur Robert OLIVE	Commune de Saint Féliu d'Amont	Maire
Monsieur Yves PICAREL	Commune de Leucate	Adjoint au Maire
Monsieur Sébastien PLA	Conseil Général de l'Aude	Conseiller Général
Monsieur Alphonse PUIG 3ème Vice-président	Communauté de communes des Aspres	Vice-président
Monsieur Alexandre PUIGNAU	CLE du SAGE Tech-Albères	Président
Monsieur Fernand ROIG	Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon	Représentant
Monsieur Pierre ROGE	Communauté de communes Sud Roussillon	Vice-président
Monsieur Dominique SCHEMLA	Commune de Perpignan	Conseiller Municipal
Monsieur Angélique SORLI	Communauté de communes Salanque- Méditerranée	Vice-présidente

Les membres de ce collège sont désignés nommément et n'ont pas de suppléant.

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Il s'agit de toute catégorie socioprofessionnelle en lien avec les nappes, et de toute association intéressée par la gestion de l'eau. Sont membres :

Structure d'origine	structure d'origine
Association de consommateurs "UFC-Que Choisir"	Représentant
Association de protection de l'environnement "EDEN"	Président
Association syndicale des irrigants de Salanque	Président
Chambre d'Agriculture	Président
Chambre de Commerce et d'Industrie	Représentant
Chambre des Métiers	Président
CIVAM Bio 66	Directeur
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon	Président
Syndicat des Foreurs	Président

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics

Les services de l'Etat sont notamment les garants de l'atteinte du bon état des eaux. On y retrouve :

Constian dans

Structure d'origine	structure d'origine
Agence de l'Eau	Délégué Régional
Agence Régionale de Santé	Délégué Territorial
DDTM - Mise de l'Aude	Directeur départemental
DDTM - Mise des PO	Directeur départemental
Préfet Coordonnateur de Bassin	Représenté par la DREAL

Des commissions d'assistance

La CLE est l'organe de décision. Elle peut être assistée par différentes commissions pour l'élaboration du SAGE :

- Le bureau de la CLE, composé de membres des 3 collèges : il a pour vocation de préparer le travail de la CLE en amont, et d'entrer plus dans les détails
- Le **comité technique** : composé exclusivement de techniciens, il accompagne la méthodologie d'élaboration du SAGE, examine les documents en détails, et apporte son expertise technique à la CLE.
- Les **commissions thématiques** : réunissent la CLE et de nombreuses autres personnes intéressées par le sujet décliné.

Exemple: commission « aménagement du territoire ».

Les documents attachés



Arrêté de composition de la CLE juin 2014

Document PDF - 69 ko - Publié le 15 octobre 2014